

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-03-07-02**

Date de convocation : 27 juin 2023

Date d'affichage : 05 juillet 2023

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 – SCRABBLE CLUB BAILLY-NOISY

Nombre d'élus : 27

Présents : 23

Représentés : 4

Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Salvador-Jean LUDENA, Jean-François VAQUIERI, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Audrey de FORNEL, Magali PRADEL, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI

Absents ayant donné pouvoir : 4

Marie-Hélène HUCHET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Loïc FLICHY a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Michel BOISRAMÉ a donné pouvoir à André BLUZE

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022-03-04-02 du 3 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023 de la commune ;

VU l'avis de la commission des finances du 26 juin 2023 ;

CONSIDERANT le classement du Scrabble Club Bailly/Noisy au championnat régional par équipe lui permettant d'accéder à la finale nationale les 17 et 18 juin

CONSIDERANT le rayonnement dudit club auprès des adhérents et noiséens » ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- 1) **ATTRIBUE** 200 € au Scrabble Club Bailly/Noisy au titre d'une subvention exceptionnelle.
- 2) **DIT QUE** les crédits sont ouverts au chapitre 65, nature 65748 du budget 2023.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 3 juillet 2023

Le Maire
Marc TOURELLE

